

Procès-Verbal Séance du lundi 8 juillet 2024

L' an 2024 et le 8 Juillet à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,Salle du Conseil sous la présidence de MORVANT Michel, Maire.

Présents : M. MORVANT Michel, Maire, Mme GUILLANIC Floriane, M. LE LAIN Jean-Luc, Mme LE GAC Claudine, Mme MOSINSKI Anne, Mme LEMAIRE Brigitte, Mme COUTELLER Angélique, M. KERDAVID Yvann.
Excusés : M. ASCHENBRENNER Marc, M. BELLEC Sébastien, M. LE BELLEGO Mathieu, M. MARQUET Goulwen.

Nombre de membres

Afférents au Conseil municipal : 12

Présents : 8

Votants : 8

Date de la convocation : 04/07/2024

Date d'affichage : 04/07/2024



A été nommée secrétaire : Mme GUILLANIC Floriane

SOMMAIRE

1. Attribution du marché des travaux de voirie en 2024
2. Questions diverses

Le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal à 20 heures et constate que le quorum est atteint.
 Le Maire signale que les PV des deux séances précédentes ont été transmis et qu'ils n'ont pas fait l'objet d'observation : ils sont donc approuvés.

1. Attribution du marché des travaux de voirie en 2024

réf : 01/08/07/2024

Travaux de voirie 2024 - Attribution

Vu la délibération n° 04/06/05/2024 portant sur la réfection des routes de Mine Bouar, Entrée CMGO Mine Bouar et Croix de Keriar à route de Kerlouis, dans le cadre du programme annuel de revêtement des voies communales,

Vu la consultation initiale des entreprises du 12/06 au 24/06/2024,

Vu la consultation complémentaire des entreprises du 25/06 au 01/07/2024 pour une offre Variante,

Vu les offres reçues et leur analyse par le cabinet NICOLAS,

Le Maire informe l'Assemblée du résultat de la consultation réalisée.

Monsieur le Maire propose de retenir la proposition suivante conformément à l'analyse du cabinet Nicolas, à savoir : l'entreprise COLAS Centre Ouest pour son offre variante pour un montant de 46 779,80 euros HT.

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Départemental est sollicité pour subventionner ces travaux de voirie hors agglomération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- de retenir l'entreprise COLAS pour son offre variante pour un montant de 46 779,80 euros HT pour la réalisation du programme annuel de voirie,
- d'autoriser le Maire à signer les marchés correspondant et les pièces s'y rattachant.

A la majorité (pour : 8 contre : 0 abstentions : 0)

2. Questions diverses

★ Diffusion d'un spectacle

Une subvention a été accordée à la commune par le Département du Morbihan, pour la présentation à Plouray d'un spectacle ouvert à tous, « Par instant les gens dansent ».

Son organisation par la Commission culture devrait être programmée à l'automne 2024.

★ Contrôle du SATESE du 14 mars 2024

Le Service d'appui technique à l'épuration et au suivi des eaux du Département, a constaté lors de sa dernière visite que « la qualité du rejet est bonne », concernant l'assainissement collectif communal.

En mairie, le 30/07/2024

Le Maire

Michel MORVANT

